

LES BASES DE LA DEMOCRATISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE^(*)

Nadia LALLALI (Yahia-Cherif)

Maître assistante à L'I.E.P.S

UNIVERSITE D'ALGER

Avant d'antamer le sujet, je commencerai par cet adage :

"L'adversité est grande,
mais l'homme
est plus grand
que l'adversité"

Ce n'est nullement dans un esprit féministe, loin s'en faut, mais c'est surtout pour souligner combien le rôle de l'homme est déterminant dans l'émancipation de la femme.

Si l'objet de cette étude concerne d'abord les femmes, face à la pratique sportive et à la société, en tenant compte des rapports et des influences entre ces facteurs, il ne néglige pas pour autant la perception masculine.

Je n'aborderai pas l'analyse sous un aspect descriptif de la situation de la pratique sportive féminine de la fille, l'adolescente, l'universitaire ou la travailleuse, dans un milieu précis, il suffit de se référer à El watan du 15/02/1993 qui a abordé le sport féminin en Algérie, en établissant un constat amer de la réalité sportive féminine, ou encore du programme d'action exposé par le Dr Sid Ali Lebib, Ministre de la Jeunesse et des Sports, et ce, pour répondre aux attentes de la presse nationale et aux recommandations des Assises Nationales de 1993 sur la jeunesse et le sport Algérien.

* Communication donnée dans le cadre du 1^{er} colloque National sur le sport féminin, Oran du 18 au 20 juin 96.

Nous savons tous que le sport féminin a atteint un seuil critique, surtout en ce qui concerne le sport de haut niveau et si nous ne faisons rien pour nous secouer de cette léthargie, dans quelques années il connaîtra une extinction.

Aussi, je tenterai de montrer dans le cadre de cette modeste communication les blocages du sport féminin dans leurs essences.

La démarche se veut de type sociologique, afin d'essayer de comprendre un certain nombre de structures sociales, en réfléchissant tout autant sur le milieu rural que sur le milieu urbain et sur le présent que sur le passé de notre pays, en rapport à un autre pays comme la France qui a pu réaliser à partir d'une période donnée le "take-off, le démarrage de la pratique sportive féminine, après avoir été tributaire d'un contexte social aussi défavorable que le notre, même si c'était dans des temps relativement plus reculés.

L'étude historique de C. OGLESBY est assez troublante de similitude.

Elle nous rapporte les faits suivants :

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on considérait la femme comme intellectuellement inférieure à l'homme.

Les adversaires de l'éducation féminine prétendaient que "les études supérieures engendraient la fièvre cérébrale des filles, ce qui les rendaient fragiles et incapables de procréer". (1)

Quant à la pratique sportive féminine, de nombreux médecins soulignaient par des attribus subjectifs la spécificité de la morphologie de la femme, comme l'a déclaré également sous serment, Joseph F.O Neill, membre de la commission de police de Philadelphie : "parce que Dieu, dans sa sagesse, les a faites différentes" (2).

Pour exclure les femmes de "certaines activités professionnelles" comme par exemple "les patrouilles de police à Philadelphie, l'avocat Stephen Arinson insinuait que les "femmes étaient incapables de dresser des contraventions car il existait des différences basées sur les hormones, les estrogènes ne donnant pas suffisamment de muscle à la femme (3).

En 1934, les éducateurs physiques se complaisaient à écarter les femmes des compétitions internationales.

On peut constater que l'histoire se répète chez nous, par certains témoignages qui nous ont été rapportés aujourd'hui.

Certes, il existe en Algérie une attitude très négative à propos de la pratique sportive féminine, mais on n'a rien résolu en disant que c'est à cause des mentalités.

Ce n'est pas une fatalité !

Ce qui importe est de savoir, comment changer le cours des choses ?
Voilà le vrai problème il me semble.

Prendre pour comparaison un autre cadre de référence, n'a pour seul but que de mieux discerner les éléments spécifiques à notre culture d'origine, de ceux qui sont propres à la nature humaine universelle.

En effet, comment ce pays est-il passé d'un phénomène insignifiant dans les années 1920, à l'accès d'une part importante de la population féminine dans les années 1980 ?

A mon avis, plusieurs facteurs ont favorisé l'évolution du sport féminin, du sport en général et de tous les loisirs par extension.

Il est impossible de les reprendre tous dans le cadre de cette réflexion. Généralement, ce sont les facteurs liés à modernité.

Les spécialistes européens de la sociologie du loisir et du sport, tels que J.P. CLAVAL - J. DUMAZEDIER - J. M. BROHM - A. GRAS - J. DEFRANCE - A. WAHL - P. KENDE - P. HOURDIN etc... s'accordent à retenir trois caractéristiques essentielles qui ont été à l'origine de la promotion et de la généralisation du loisir, dont la pratique physique, en fait partie :

I - UNE CARACTERISTIQUE MATERIELLE

A - Un temps disponible et uniforme pour tout le monde

Il est reconnu que l'abaissement de la durée de travail de plus en plus conséquent et surtout du week-end ont incité à la pratique sportive.

La libération d'une heure chaque jour n'aurait pas suffi à assurer l'essor du sport et des loisirs. C'est la possibilité de disposer d'une journée entière, puis de deux qui a permis à l'individu, en plus du temps journalier nécessaire à sa survie biologique et pour la récupération de sa force productive, de posséder un temps supplémentaire pour son épanouissement et au développement de sa personnalité.

C'est ce que J. DUMAZEDIER définit par un temps libre, "libéré" de toutes les obligations familiales, professionnelles ou autres" (4).

Cette notion est importante pour la femme algérienne submergée par ses responsabilités multiples, notamment domestique.

Une étude effectuée dans le cadre d'un mémoire de licence à l'I.E.P.S sur le sport féminin, dans la cité universitaire de Ben Aknoun (5), révèle que les pratiquantes femmes (de 30 à 50 ans), pour la plupart, chargées de famille, (66 %) ont une aide au foyer (80 % d'entre-elles).

Certes en Algérie, rares sont les femmes qui ont tout le confort ménager (lave-vaisselle - machine à laver - aspirateur...) ou les services à domicile (nourrices crèches et surgelés...), leur permettant de dégager un moment suffisant pour leur bien être personnel.

B - L'amélioration des moyens de transports

Cette caractéristique matérielle a été un paramètre déterminant dans la croissance du mouvement sportif féminin. L'autocar, l'avion, la voiture individuelle, plus que l'avènement du chemin de fer ont facilité le déplacement de toutes les associations sportives pour tous les sports d'équipe.

Evidence fondamentale ! Mais les organisateurs, entraîneurs Algériens doivent inclure cette donnée, car il est nécessaire de rassurer les parents, par une prise en charge complète et responsable, incluant dans le programme le transport de la fille.

A travers les discussions qui se dégagent ici et là, cette question paraît sensible. L'inquiétude des parents à autoriser leur fille à voyager seule reste vive, à fortiori quand elle est jeune !

Tenir compte aussi de la spécificité algérienne, en arrêtant des horaires convenables, dans la mesure du possible. Combien d'adolescentes, surtout celles qui ont une activité compétitive ont dû l'interrompre sur ordre du père ou du frère, lorsque les horaires devenaient tardifs et les déplacements répétés, par crainte de la "ouchouma", la honte du quand dira-t-on ? du voisinage. Dans les villes, à forte concentration de la population, l'individu échappe au groupe, à la famille, mais dans les villages, la prégnance de la conscience collective, marque le "pas de la fille", le contrôle social se fait plus strict et plus intransigeant. Tout écart est réprimé, car il faut bien dire que la société algérienne reste avant tout une société patriarcale en milieu rural, avec toutes les pressions sociales qu'impliquent ce type de structure. Le problème est plus complexe dans les grandes villes, que seule une étude de société peut éclairer. Aussi, il est impossible de s'étendre présentement.

2 - UNE CARACTERISTIQUE SOCIALE

Sans des supports efficaces pour sensibiliser l'opinion publique, malgré l'augmentation du temps libre, le sport n'aurait pas eu un si fort impact en Europe.

Les techniques de communication et surtout de diffusion (l'audio-visuel) occupent une place stratégique, en raison de la faculté qu'ils ont d'être en rapport avec toutes les couches de la population.

La culture de masse qui est distillée par la TV, s'impose aux uns comme aux autres, quel que soit leur niveau d'éducation, familial ou professionnel.

La TV a pris une place principale dans nos foyers, seulement en matière de spectacle sportif, elle s'adresse surtout à un public masculin, quant aux émissions sportives éducatives elles sont absentes.

La TV ne joue pas le rôle qui lui est dévolu, à savoir faire découvrir le sport selon sa juste valeur. Ainsi, mis à part les professionnels du métier, la société algérienne ne possède pas une prise de conscience sur les bienfaits de la pratique sportive, en tant que facteur de santé indéniable, de thérapie contre certaines "maladies cardio-vasculaires", (6), des propriétés préventives contre le diabète, le stress, le cholestérol ... D'autres effets sont encore à mettre à son actif, et ce, pour tous les âges.

A commencer par les plus âgés, il retarde les effets du vieillissement, augmente la rentabilité des travailleurs, les chances de réussite scolaire des étudiants. Pour les jeunes et les adolescents c'est un bon moyen de "socialisation" (7) et enfin, il a une influence positive sur le "développement général de l'enfant sur tous les plans" (8):

Il ne s'agit pas de rentrer dans le détail académique de toutes les fonctions qui lui sont conférées, cette communication s'adressant à un public averti, ce serait prêcher à des convaincus.

Il faudrait pour marquer, sensibiliser la société, les consigner plutôt sous forme de slogan, comme celui connu de tous et qui a fait son petit bonhomme de chemin :

"un corps sain, dans son esprit sain"

En diversifiant les messages, selon les objectifs à atteindre, comme par exemple celui de 1920 "Le plus grand bien pour le plus grand nombre" qui a été repris pour une campagne en faveur du sport féminin en 1950 par "Un sport pour chaque fille et chaque fille dans un sport". (9) Le but énoncé est clair de précision.

La publicité a concouru également à la motivation de la pratique sportive. Dans une revue "d'elle", on voit l'image d'une femme tenant une raquette à la main, où il est indiqué "le meilleur chemin de la beauté est le sport". (10)

Pour Michel METOUDI, grâce à la publicité, le sport se trouve investi de "valeurs admises" (11).

Dans la TV doit insister sur les valeurs du sport, ainsi que tous les organes de communication en menant une campagne d'information, de sensibilisation, d'explication, d'orientation et d'éducation.

3 - UNE CARACTERISTIQUE INSTITUTIONNELLE

La généralisation du sport a été activée non seulement par la limitation du temps de travail et par la rationalisation des moyens de transport et des médias lourds, mais par la reconnaissance institutionnelle d'un "droit aux sports et aux loisirs".

L'implication de l'Etat a été concrétisée en diverses actions sur le terrain, comme la création d'un ministère spécial chargé d'impulser et d'aider toutes les initiatives en faveur du sport et du loisir à la place d'un secrétariat, d'Etat des sports et des loisirs (rattaché en 1936 au ministère de l'éducation nationale).

Cet organe indépendant a suscité l'expansion de la pratique sportive, en l'occurrence féminine, en offrant un cadre juridique basé sur un fondement égalitaire.

Il apparaît comme une instance de vulgarisation, de stimulation dans le sens où il accorde des subventions pour aider le mouvement sportif, offre les possibilités aux individus pour pratiquer une activité physique et sportive par le droit " d'association, d'organisation", mais impose aussi des mesures rigoureuses, à coup de loi et de décret pour obliger à l'exercice physique, car il faut bien un début à tout.

L'introduction de l'éducation physique et sportive, comme discipline obligatoire pour les deux sexes a été aussi parmi l'un des mécanismes d'accélération de la démocratisation du sport.

CONCLUSION

Si certaines données semblent relever du long terme, les structures politiques, l'information médiatique et publicitaire, le sport scolaire en tant que module obligatoire ont un rôle décisif et tangible sur le court terme pour dynamiser la pratique sportive, précisément féminine.

Du point de vue institutionnel, le cheminement en Algérie a été à peu près le même. Au niveau du secondaire et du lycée, on a vu dans les années 1970 une réelle amorce de la pratique sportive (12), seulement, le primaire et l'université restent les laisser pour compte. Or, l'enfant doit s'initier à la pratique sportive dès le primaire et même le près-scolaire, non seulement pour développer ses potentialités, mais pour lui donner le goût de la pratique sportive qui s'acquiert tôt comme le reste des activités physiques, culturelles et artistiques, d'ailleurs. De même l'université représente un lieu favorable pour la pratique sportive féminine car ce sont des étudiantes favorisées par un milieu familial compréhensif et réceptif, du fait même de leur présence privilégiée dans le supérieur et qui ont pris, au sens de M. MAUSS, "un habitus" (13) de la pratique sportive au lycée.

Les autres secteurs ne doivent pas être délaissés pour autant, ils constituent les maillons structurels d'une chaîne, d'un système, où tous les éléments son solidaires, d'où la nécessité de mener des opérations conjointes et une politique homogène car le sport civil est lui aussi une "locomotive" pour le sport scolaire et pour l'opinion publique.

Dans le même ordre d'idées, on peut se poser la question des raisons de la suspension pendant deux années du M.J.S et celui de la culture, et leur remplacement par un secrétariat d'Etat chargé de la culture et des sports dans les années 1992 - 1993, si je ne m'abuse. (Je précise que c'est une information aléatoire en ce qui concerne la période, et qui reste limitée dans le cadre de ce questionnement).

Même si on peut entrevoir à cette époque, le signe d'une démission partielle ou provisoire de l'Etat, en tous les cas ce 1er colloque national qui nous réunit aujourd'hui, témoigne d'une véritable volonté de promouvoir et de galvaniser le sport féminin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 - C. OGLESBY "Le sport et la femme, du mythe à la réalité" Ed. Vigot, Paris, 1982. p 23.

2 - J. HUDSON "Les critères physiques utilisés pour exclure les femmes des champs d'application de la loi et des activités sportives", cité par C. OGLESBY, Op. Cit p. 33.

3 - J. SCHAFFER cité par J. HUDSON, ibidem.

4 - J. DUMAZEDIER "Vers une civilisation du loisir ? Le seuil, Paris, 1966.

5 - A. OUERD "La femme algérienne dans le sport" mémoire de licence IEPS 1987.

6 - P. LEGROS "Coeur et sport" E.P.S N° 237 sept-oct 1992.

7 - N. LALLALI (Yahia-Cherif) "Le sport comme processus de socialisation" R.S.E.P.S. N°3, Alger 1994.

8 - J. PIAGET "Etudes sociologiques" Ed ; Droz, Genève, 1969.

9 - C. OGLESBY Op. Cit. p. 25

10 - C. POCIELLO "Sport et société" Ed. Vigot, Paris, 1981.

11 M. METOUDI "Le sport, support thématique" thèse de 3e cycle Paris VII, Sciences de l'éducation physique, 1978.

12 - N. LALLALI (Yahia-Cherif) "Situation du sport scolaire" "L'école et la vie". Janv 1993 N° 5.

13 - M. MAUSS "Sociologie et anthropologie : les techniques du corps" P.U.F, Paris, 1983.